



Le mot du Maire

Dans ce numéro :

| | |
|--|---------------|
| Informations mairie Etat Civil | 2 |
| Elections présidentielles et législatives | 3 4 |
| Ecole - Garderie | 4 5 |
| MAM | 6 |
| Patrimoine | 7 |
| La vie des associations | 8 |
| Travaux Projets | 9 |
| Au conseil municipal | 10 à 14 |
| Consignes de tri Renov 23 | 15 à 17 |
| 220 bulletins distribués par vos élus | |

Un début d'année 2022 hélas marqué par la déclaration de guerre en Ukraine, la folie guerrière d'un homme ramène l'Europe quelques dizaines d'années en arrière. Les conséquences de cette guerre combinées avec les conséquences économiques de la crise sanitaire conduisent à une augmentation importante des prix de l'énergie et des fournitures qui va venir grever de manière importante notre budget et celui de la commune.

Le printemps a été marqué par les élections présidentielles et législatives. On peut regretter un taux d'abstention important de 28 % aux présidentielles et surtout 48 % aux législatives, taux comparables aux nationaux, malgré les enjeux pour les années à venir.

La sortie partielle, que j'espère durable, de la crise sanitaire, a permis le réveil de la vie sociale mise à mal ces deux dernières années, même si nous devons toujours rester vigilants sur les moyens de protection surtout vis-à-vis de nos personnes âgées. Les associations de la commune ont repris leurs activités avec le « Printemps de Saint Marc » puis les « Mardis Festifs » et la « Brocante de Farges », je remercie tous les bénévoles de ces associations pour le travail qu'ils fournissent pour la communauté.

Cet été, nous avons connu des épisodes de canicule préoccupants pour tout le monde et particulièrement pour les agriculteurs. J'espère que vous avez passé cette épreuve sans trop de problèmes.

Pour la vie de la commune, nous avons pris la décision d'anticiper un certain nombre de travaux, dont certains en fonds propre, pour soutenir la reprise économique. Nous avons ainsi refait les peintures et divers aménagements dans deux logements dans la « maison Thomas », le F3 est déjà loué depuis février, le F4 le sera à la fin du mois pour permettre la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles qui pourra recevoir 6 enfants dans un premier temps afin de recevoir dans de meilleures conditions de nouvelles familles sur la commune. Un préau devrait être réalisé fin d'année ou début de 2023 pour compléter l'aménagement de l'espace arrière de la salle polyvalente et mettre à l'abri nos enfants lors des récréations. L'agrandissement de la salle polyvalente est toujours à l'ordre du jour avec un projet revu à la baisse en cours d'étude. Nous avons également commencé le développement de circuits de randonnées, avec l'aide de nos associations, afin de faire découvrir le patrimoine de notre commune, deux circuits sont maintenant balisés. Je vous laisse découvrir les autres travaux prévus dans la suite du bulletin.

Deux constructions nouvelles vont commencer rue du Dognon, elles ont nécessité un financement d'extension de réseaux par la commune, un projet pour la construction d'une troisième est en prévision. La commune va manquer de foncier disponible pour accueillir des nouveaux arrivants.

Je vous souhaite une bonne fin d'été dans des conditions plus clémentes je l'espère.

Jean Louis Joslin



Changement de directrice à l'école

Perrine GODINEAU, professeure des écoles et directrice de l'école de Saint Marc nous quitte pour se rapprocher de son domicile familial. Elle aura enseigné 4 ans dans notre commune auprès des élèves de CM1 et CM2.

Elle sera remplacée à la rentrée de septembre par Marion DHOLLANDE qui a obtenu sa mutation cette année pour venir dans la Creuse à la rentrée. Mme DHOLLANDE a travaillé 13 ans dans l'Oise à Creil où elle a principalement enseigné avec des CE2 dans une grande école.

Elle accueillera les élèves de CM1/CM2 en septembre à Saint Marc à Frongier et occupera également le poste de directrice.



A la prochaine rentrée (jeudi 1er septembre à 9h00), l'école devrait compter 35 élèves pour deux classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 avec respectivement les maîtresses Thérèse et Marion.



Les enfants pourront être accueillis par Marie-Noëlle :

- ♦ le matin de 7h30 à 9h00
- ♦ le soir de 16h30 à 18h15

La Garderie est gratuite pour les enfants résidant dans la commune. Son coût est de 0,70 € le matin et 0,70 € le soir pour les enfants hors commune.



Voyage scolaire à Crozant



Mardi 5 juillet, tous les enfants de l'école de Saint Marc se sont rendus à la forteresse médiévale de Crozant pour leur voyage de fin d'année. Ils ont marché sur les pas des peintres impressionnistes et ont mis en application leurs cours d'arts plastiques. Un souvenir inoubliable et un bon moment passé dans la vallée des peintres





Journée à Oradour/Glane

« Le jeudi 12 mai nous avons visité le village martyr d'Oradour sur Glane. Le matin nous avons découvert le centre de la Mémoire où il y avait de nombreux documents sur le seconde Guerre mondiale. Nous avons également vu un film qui retrace la journée du 10 juin 1944 à Oradour.

Le maire d'Oradour sur Glane nous a ensuite accueilli. Il nous a expliqué comment ils ont reconstruit le village. Ils ont voulu garder le village martyr pour se souvenir de l'horreur du 10 juin 1944.

Après une pause déjeuner, M Doutré, le fils de Paul Doutré un des rescapés du massacre, nous a fait visiter le village martyr. Notre visite commence par le couloir où se trouvent des portraits de certaines des 643 victimes. M Doutré nous explique ensuite que les SS ont encerclés le village, aujourd'hui un mur symbolise leurs positions. Nous sommes ensuite entrés dans la ferme Lauze dans laquelle il y a un puits où on a retrouvé plusieurs corps de victimes. Après nous sommes entrés dans l'église, où les femmes et les enfants ont été rassemblés et ont périés. Seulement une femme a survécu, Margueritte Rouffanche.

Puis nous sommes allés voir le cimetière, il y avait deux ossuaires et une lanterne des morts. Un peu plus tard, nous avons visité le mémorial où il y avait des objets de la vie quotidienne retrouvés dans le village.

En repartant, nous avons eu l'honneur d'entendre Robert Hébras, le dernier rescapé encore en vie, qui enregistrait son témoignage pour le Centre de la Mémoire.

Cette journée aura marqué et plus particulièrement le couloir des portraits avec ses photos de jeunes enfants et les témoignages de M Hébras et M Doutré »

Texte des élèves de CE2 -CM1 CM2 de Vallière et de CM1 - CM2 de Saint Marc à Frongier.

Les enfants étaient accompagnés par Evelyne DUFOSSE membre de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite qui a co-financé la sortie mémorielle.





Maison d'assistantes maternelles



La maison d'assistantes maternelles « Bulle d'Amour » ouvrira ses portes le lundi 29 août. Elle est située dans un des logements dits « Thomas » au 16 rue de la Planchette dans le bourg. Ophélie et Manon, professionnelles de la petite enfance, accueilleront les enfants de 2 mois 1/2 à 10 ans.

Pour plus d'informations :

Contact 06 42 33 95 78 - 06 70 95 73 98 mambulledamour@gmail.com

Ophélie et Manon ont été accompagnées dans leur démarche par la municipalité qui a réaménagé l'appartement en vue de sa future utilisation (Remplacement de la baignoire par un receveur de douche. Installation d'un lavabo. Revêtement de sol. Rampe. Garde corps). Deux nouvelles places de parking pour la dépose des enfants vont être créées avec un accès direct par le jardin.

Ces aménagements répondent aux exigences de la Protection Maternelle et Infantile PMI du conseil Départemental de la Creuse pour un accueil optimal et sécurisé des enfants.

La MAM vient en complément des services de la garderie municipale, elle répond à un besoin des parents et à l'attractivité de notre commune dont l'unique « nounou », bien connue des Saint Marcois, fera valoir ses droits à la retraite d'ici 2 ans.



« Notre Maison d'Assistantes Maternelles sera composée de Manon et Ophélie, 2 assistantes maternelles agréées. Elle accueillera 6 enfants simultanément de 10 semaines à 10 ans. Une des 2 assistantes maternelles propose des horaires atypiques tels que 6h–21h. Nous proposons de fournir les repas ainsi que les goûters pour les parents qui le souhaitent. Notre projet pédagogique est axé sur la méthode Emmi Pikler basée sur l'autonomie de l'enfant. Le tarif horaire de 3€80 et 3€39 pour les frais d'entretien journalier »

Ophélie BELLIDO



A la découverte du patrimoine de la commune

Les amis du Patrimoine de Saint Marc vous informent qu'à l'occasion des journées du patrimoine samedi 17 et dimanche 18 septembre, une marche de 3,2 km commentée par des membres de l'association sera organisée au départ de la chapelle de Montrujeas sur un chemin balisé tous récemment par la municipalité en partenariat les amis du patrimoine et les Godillots de St Marc. Une opportunité de redécouvrir certains lieux, monuments et objets insolites de notre commune.

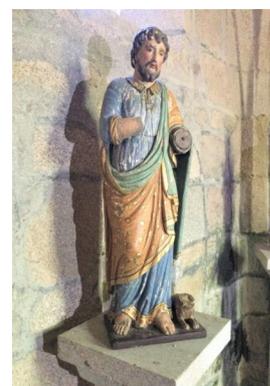
Le départ de cette marche aura lieu devant la chapelle les samedi et dimanche à 10 heures. On vous attend nombreux pour une marche très facile.

Notre commune a reçu la visite des membres de l'association des croix de la Creuse qui ont mis en ligne sur leur site internet (croixencreuse.com) les croix de notre commune.

Ils vous présentent ci-après la croix de Saint Roch et sa belle histoire.

« Cette croix taillée sommairement avec un christ en croix est en granit. La table est chanfreinée et le socle en pierres appareillées. Elle est située dans un champ près de la chapelle sous un tilleul de Sully. Une procession existe toujours en 2022, elle a lieu le dimanche le plus proche du 16 août entre la chapelle et la croix. Se sont les enfants qui portent Saint Roch. Auparavant cette procession allait jusqu'à la fontaine Saint Roch qui avait des pouvoirs guérisseurs contre la peste et la tuberculose. La croix de procession a disparu.

Cette chapelle de Saint Roch se trouvait sur un des chemins de Saint Jacques de Compostelle, elle possédait une maladrerie «Léproserie». Les malades venaient de l'hôpital de Fontfeyne commune de Saint Frion, passant par le pont des malades à Felletin afin de venir se soigner à la fontaine Saint Roch. D'où le nom de pont des malades à Felletin ».



Les amis du Patrimoine de Saint Marc, avec à leur tête le président Alain PRIOT, ont débroussaillé 200 m d'un chemin à l'entrée du village de Congres afin d'accéder à un des plus beaux ponts planches de la commune.

Un petit patrimoine à découvrir comme cette croix de plein champ située près la Goutelle.

La commune possède maintenant deux circuits balisés, l'un au départ de la chapelle de Montrujeas et l'autre du bourg (près de la mare).

D'autres idées de balades sont téléchargeables sur le site Internet de la commune.





La vie des associations



Les associations de la commune sont restées très dynamiques en ce début d'année 2022. Pour en savoir davantage sur chacune d'elles, rendez-vous en mairie ou sur la page « WEB Associations » du site internet de la commune régulièrement mis à jour.

Merci à tous ces bénévoles qui œuvrent pour les rencontres et le lien social dans notre commune.

Le marché de printemps organisé par les **Amis du patrimoine de St Marc**.



Vidange de l'étang du château par l'association **Pêchâteau**



Les 3 mardis festifs de Farges organisés par l'**Amicale Sports et Loisirs** auront accueilli près de 1000 personnes.

Un moment convivial, de la bonne musique et la bonne humeur des bénévoles lors de ces 3 soirées où on se restaure et on danse!

La brocante du mois d'août a eu lieu le samedi 13 août .

Les godillots de Saint Marc

A partir de septembre l'association va reprendre son activité normale pour la randonnée du mercredi avec un départ de la gare routière d'Aubusson.

La marche nordique reprendra le samedi 1er octobre : Rendez-vous à 9 h 30 au stade de Felletin.

Cette année notre voyage nous a conduit au bord de mer à Ronces les Bains où 20 d'entre nous ont pu profiter du séjour.

Au menu diverses randonnées et visites sans oublier la convivialité.

Le dimanche 2 octobre nous ferons comme chaque année une inter association avec nos amis de "ça marche à Loubaud" qui nous recevront sur leurs sentiers.

Le 2 septembre se tiendra l'assemblée générale du club à la salle polyvalente de St Marc à Frongier.



Si vous souhaitez nous rejoindre :

Tél : 05 55 83 83 05 ou 06 15 21 11 55

lesgodillotsdestmarc@gmail.com

Si vous avez envie de bouger, vous êtes les bienvenus!



Travaux programmés



- Voierie communale (sortie de bourg route de la Genette, Chameyroux, Chemin à Margnot)
- Réfection du monument aux morts
- Refonte de l'espace cuisine de la salle polyvalente avec installation d'un four vapeur et d'une nouvelle plaque de cuisson.
- Décapage, peinture des portails du cimetière, de l'école et la mairie
- Changement de la chaudière du logement communal F5
- Création d'un préau derrière la salle polyvalente pour protéger les enfants du soleil et de la pluie lors des récréations. Il pourra également servir pour des réceptions.



Inauguration de l'aire de jeux

L'aire de jeux de Saint Marc composée de 3 éléments a été installée par une partie des conseillers municipaux et les agents techniques guidés par le maire JL JOSLIN et M OLLIER, adjoint aux travaux.

Elle est située derrière la salle polyvalente.

Elle fait le bonheur des enfants de l'école pendant les récréation mais aussi en dehors de la classe car elle est libre d'accès.

Des jeux originaux et une surface au sol adaptée à de belles parties de rire, à utiliser sans modération!

Une table de pique-nique est à disposition.

L'inauguration a eu lieu le vendredi 20 mai lors la fête des voisins qui a réuni plus de 100 habitants de la commune.

Le maire a également dévoilé le panneau d'entrée du bourg classé 2 étoiles dans la catégorie « ciel étoilé » qui valorise les efforts de la commune dans sa lutte contre la pollution lumineuse.





Au Conseil Municipal



Séance du 31 janvier 2022

Diagnostiques thermiques des bâtiments communaux par le SDEC23

A la séance du 16/12/2021, il avait été décidé le principe d'accepter une étude réalisée par l'intermédiaire du syndicat départemental d'électricité de la Creuse SDEC23 pour un montant d'environ 5000 €, financée à 65 % du hors taxes, afin d'obtenir un diagnostic de performance énergétique DPE obligatoire pour les logements mis à la location par la commune et éventuellement une étude plus complète des travaux à effectuer. Cette décision est soumise au vote.

Tarif location des logements communaux

Une personne s'est positionnée pour louer le F3 au 15 avril. La commune se chargera de la location de l'entrée aux départs des occupants.

F3 (maison Thomas): loyer 280 € + 100 € de charges (gaz : chauffage et production d'eau chaude). Prévoir un morceau de terrain délimité.

F4 (maison Thomas) : 370 € + 110 € de charges (gaz : chauffage et production d'eau chaude)

F5 (maison Thomas) : 473 € + 120 € de charges (gaz : chauffage et production d'eau chaude)

F5 (mairie) : 450 € + 120 € de charges (gaz : chauffage)

Tarif location et caution de la salle polyvalente

Caution : 600 € pour la salle et 150 € pour le ménage.

Prévoir des mises à disposition de produits de ménage à l'unité.

| Date d'utilisation | Du 1 ^{er} Mai au 30 Septembre | | Du 1 ^{er} Octobre au 30 Avril | |
|--|--|-----------|--|-----------|
| | Commune | Extérieur | Commune | Extérieur |
| 1/2 journée pour réunion ou activités autres que repas | 40€ | 60€ | 50€ | 70€ |
| Week-End avec repas | 100€ | 150€ | 120€ | 170€ |
| Utilisation de la cuisine | 25€ | 50€ | 25€ | 50€ |

Branchement EDF pour terrain constructible (PC M. Coubret/Mme Juille et Mme Hostelet)

Le Certificat Urbanisme (CU) de ce terrain avait été validé avant l'achat d'une partie de ce dernier pour extension du propriétaire voisin. Ce CU a été renouvelé sans tenir compte de cet achat qui fait apparaître une un dépassement au-delà de 100 m d'extension pour l'accès au réseau électrique. Le permis de construire risque d'être refusé compte tenu de la distance au poteau de départ (103 m) avec un coût pour la commune.

Compte tenu de la politique d'accueil de nouvelles populations, le maire demande l'autorisation d'engager la commune à financer l'extension du réseau électrique à hauteur de 5302,50 € HT

Contrat PEC

Le contrat de PEC de Patrick Vendéoux s'arrête fin février 2022, il n'est pas renouvelable. Demande de renouvellement d'un contrat au 1^{er} mars avec une autre personne. Autorisation au maire signer tous les documents afférents à ce contrat.

Contrat Patrick Vendéoux

Création d'une mission de 2 mois à temps plein ou l'équivalent à temps partiel pour divers travaux de peinture dont le logement F4 de la commune. Patrick Vendéoux pourra postuler sur cet emploi à durée déterminé CDD pour faire à une augmentation d'activité. Autorisation au maire signer tous les documents afférents à ce contrat.

Achat nettoyeur Haute Pression

Nettoyeur thermique + formation + contrôle : environ 3100 € TTC

Durée et Tarif concession cimetière

Durée à 30 ans renouvelable. Le maire demande à l'ensemble des conseillers de se renseigner sur les tarifs proposés dans les communes proches de Saint Marc.

Séance du 24 mars 2022

Taux des impôts fonciers

Le conseil décide de ne pas augmenter les taux de 11,1 % pour le bâti et 47,55 % pour le non bâti compte tenu de la situation économique actuelle en sortie de COVID d'autant plus que les bases fiscales augmentent automatiquement avec l'inflation.

Subvention four vapeur cantine scolaire

Devis pose comprise 6268 € Subvention (France Relance) : 4875 € soit un reste à charge pour la commune de 1393 €. Vote pour accepter la subvention et continuer à mener ce projet d'achat.

Financement film anti intrusion école

Suite à un courrier de la préfecture, le conseil délibère pour demander la subvention pour la pose de films anti-flag sur les fenêtres du rez de chaussée des classes. Coût pose comprise 2040 € HT. Subvention à 80% soit un reste à charge de 408 € HT

Vote des adhésions et subventions 2022

Télémillevaches : Demande d'une subvention de 100 €. Radiovassivières : Demande d'une subvention de 50 €. Le conseil décide de ne pas donner suite et souhaite faire le point sur les conditions d'attribution.

Le conseil municipal s'oriente plutôt sur le financement de projets en lien avec la commune. Les associations qui répondraient à ces appels à projets seraient alors aidées financièrement.

Adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement). Ce satellite du conseil départemental de la Creuse a été sollicité par la commune pour des conseils en aménagement. Adhésion 100 €



Au Conseil Municipal



Comptes de gestion Assainissement

Les comptes de gestion retracent les opérations budgétaires en dépense et en recette de l'année établies par les services de la trésorerie.

Compte administratif Assainissement

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (le maire) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire.

Le conseil municipal constate la correspondance des chiffres des deux comptes aux valeurs suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses : 7.612,55 €
 Recettes : 7.623,55 €
 Excédent de l'exercice : + 11,00 €
 Excédent reporté 2021 C/002 : 13.776,78 €

Excédent final : 13.787,78 €

Section d'investissement

Dépenses : 3.469,94 €
 Recettes : 5.931,00 €
 Excédent de l'exercice : + 2.461,06 €
 Excédent reporté 2021 C/001 : 9.844,24 €
 Excédent final : 12.305,30 €

Le maire ne participe pas au vote. M Ollier soumet l'approbation du compte au vote.

Affectation du Compte administratif au Budget Primitif 2022

Report au C/002 Fonctionnement 2022 : 13 787,78 €

Report au C/001 Investissement 2022 : 12.305,30 €

Compte administratif Budget principal

Le conseil est en attente du retour des éléments financiers du Service de Gestion Comptable (SGC) d'Aubusson.

Versement du FPIC (Fond de péréquation Intra Communal) à la Com COM Creuse Grand Sud

3 possibilités d'utilisation du fond existent et seront votées en conseil communautaire :

Les communes récupèrent leur part intégrale du FPIC (répartition de droit commun)

Les communes récupèrent une partie du FPIC (répartition % droit commun à la majorité des 2/3)

Les communes reversent l'intégralité du FPIC à la COM COM (dérogation libre)

Le conseil décide de reverser pour la deuxième année l'intégralité du FPIC dans le cadre de la solidarité territoriale mais rappelle une nouvelle fois que ce choix n'est pas pérenne dans le temps.)

Un courrier dans ce sens sera adressé à la communauté de commune Creuse Grand Sud. Pour rappel en 2021, la commune a reversé à CGS 8440 € (à la COM COM soit 19,85€/habitant.

Séance du 07 avril 2022

Comptes de gestion COMMUNE

Les comptes de gestion retracent les opérations budgétaires en dépense et en recette de l'année établies par le service de gestion comptable SGC d'Aubusson (trésorerie).

Compte administratif COMMUNE

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (le maire) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire. Le conseil municipal constate la correspondance des chiffres des deux comptes aux valeurs suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses : 302.665,92 €

Recettes : 388.278,40 €

Section d'investissement

Dépenses : 94.567,23 €

Recettes : 65.801,88 €

Déficit de l'exercice : - 28.765,35 €

Déficit reporté 2020 C/001 : - 20.181,04 €

Déficit final : - 48.946,39 €

Reste à réaliser

Reste à réaliser dépenses : 15.150,83 €

Restes à réaliser recettes : 28.628,81 €

Reste à réaliser net : + 13.477,98 €

Besoin de financement au titre du 1068 : 35.468,41 €

Le maire ne participe pas au vote. M Ollier soumet l'approbation du compte.

Budget primitif 2022 COMMUNE

Fonctionnement

Dépense:

Le prévisionnel sur les dépenses 2022 se fait avec un tableau comparatif aux années 2021 - 2020. Comme l'an dernier, les charges de personnel communal représentent un peu plus de la moitié des dépenses, la maintenance et l'entretien des bâtiments (peintures, démoussage...) sont également des dépenses importantes. Le prévisionnel des dépenses tient également compte de l'augmentation du coût des énergies, d'une consommation plus importante en produits d'entretien et de désinfection. Le total des dépenses prévisibles s'établit à 396.241 €

Recettes:

La dotation globale de fonctionnement évolue peu, on peut néanmoins noter une augmentation de la dotation de péréquation et de solidarité rurale. La commune profite des redevances sur les pylônes électriques. Pour rappel, il a été décidé de reverser l'intégralité du FPIC à la Com Com CGS. Les quatre logements seront bientôt tous loués et on peut espérer plus de location de la salle polyvalente. Le prévisionnel des recettes s'établit à 402.686 €.



Au Conseil Municipal



Le budget de fonctionnement s'équilibre avec les excédents reportés 2021 et le virement vers la section d'investissement. Le conseil municipal s'entend pour trouver le bon équilibre entre un investissement mesuré et des réserves de fonctionnement suffisantes pour pouvoir faire face aux imprévus et avoir un budget le plus sincère possible.

Investissement

Dépenses : Entretien de la voirie et accueil de nouveaux habitants

L'entretien des 32 km de voirie reste une charge importante pour la commune mais il vaut mieux un entretien régulier que de grosses réparations plus onéreuses. Le conseil municipal projette la construction d'un préau près de l'aire de jeux qui pourra également servir comme buvette lors de diverses manifestations. La commune favorise également l'accueil de nouveaux habitants avec la rénovation des logements, le changement des chaudières, l'accès aux réseaux. Le prévisionnel des dépenses est de 142419 €

Recettes :

Les recettes comprennent entre autres la DETR, Boost'Comm-Une, FCTVA, les aides du plan de relance... pour un total 65.513 €. Le budget d'investissement est équilibré par l'apport de la section de fonctionnement.

Budget primitif 2022 ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

Recettes :

Elles sont constituées de l'excédent reporté 2021 et des redevances pour un prévisionnel de 17.787,78 €.

Dépenses :

Principalement constituées d'un virement à la section d'investissement pour anticiper les travaux si besoin. Il faut également ajouter les amortissements pour un équilibre budgétaire à 21.457,78 €

Investissement

Recettes :

Comme l'an dernier, le conseil décide de ne pas abonder les recettes via une subvention du budget Commune car il n'y pas de gros travaux en prévision pour 2022 et la volonté d'un budget assainissement autonome.

Dépenses :

Avec les amortissements reportés, l'équilibre budgétaire est de 29.219,41 €

Signature de convention de passage sur chemin privé

Autorisation au maire de signer une convention de passage sur des chemins privés dans le cadre de proposition de circuits de randonnée sur la commune.

Adhésion à la fondation du patrimoine

Montant de l'adhésion : 55 €.

Rénovation de la salle de bain du logement T4 de la maison Thomas

Remplacement de la baignoire par un receveur de douche. Installation d'un lavabo. Pose de placo, carrelage et faïence : 3934 HT par l'entreprise Andrade.

Séance du 05 mai 2022

Validation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public

Après présentation du relevé des longueurs de réseaux aériens et souterrain Orange, il est demandé au conseil municipal de valider les quantités ainsi que le calcul de la RODP qui conduit à une somme de 1863.65 €.

Accord adhésion SDIC 23

En tant que membre du Syndicat intercommunal pour le Développement de l'Informatique Communale (SDIC 23), le conseil municipal est sollicité pour accepter l'adhésion de deux communes, BONNAT et MONTAIGUT LE BLANC,

Ajustement reliquat BOOST

La délibération 2021/48 en date du 11/11/2021 sur les demandes de subvention DETR faisait apparaître une utilisation du BOOST COMMUNE de 733.94 € sur le dossier Voiries communales, le bilan de l'action Boost Com'une fait apparaître un reliquat de 2665.58 € qui doit être consommé avant le 31 décembre 2022, il est proposé au conseil municipal d'utiliser le reliquat sur le dossier voirie qui est sur d'être terminé à cette date et donc de modifier le plan de financement de cette action comme suit :

| | |
|-----------------|----------------|
| Devis | 30 483.90 € HT |
| DETR 40 % | 12 193.56 € |
| Boost Com'une | 2 665.58 € |
| Autofinancement | 15 624.76 € |

Acquisition Licence IV

La loi N° 2019-1461 du 27 Décembre 2019 prévoit dans son article 47 de pouvoir créer une licence VI sous certaines conditions jusqu'au 27 décembre 2022. La commune de Saint Marc à Frongier satisfait à ces conditions. Il est proposé au conseil municipal que la commune fasse l'acquisition de cette licence qui est gratuite. Pour l'exploiter il faudra une personne possédant un permis d'exploitation, un membre du conseil municipal le possède, il faudra voir avec les associations pour former une autre personne. Cette licence sera domiciliée sur le village de Farges dans un premier temps.

Monument aux Morts

Des travaux de nettoyage du monument aux morts de la commune sont nécessaires afin de respecter dignement le devoir de mémoire de la commune. Ces travaux consisteraient en un aéro gommage du monument, des quatre piles d'angle et des chaînes ainsi qu'au changement des plaques portant les noms des enfants de la commune morts pour la France.

Le montant des travaux s'élèverait à 5575 € HT, il y a possibilité d'obtenir des subventions de l'ONAC et du souvenir Français à hauteur de 20% maximum par chacun des organismes ce qui conduirait au plan de financement suivant :

| | |
|---------------------|-----------|
| Montant des Travaux | 5575.00 € |
| Subvention ONAC | 1115.00 € |
| Subvention S F | 1115.00 € |
| Autofinancement | 3345.00 € |

Le maire demande au conseil d'approuver le plan de financement et l'autorisation d'effectuer les dossiers de demande de subvention auprès des organismes.



Au Conseil Municipal



Fête des voisins

La Fête des voisins sera organisée cette année à la salle polyvalente. La municipalité prend l'initiative de relancer cette manifestation mise en sommeil depuis deux ans en partenariat avec les associations de la commune, elle en profitera pour procéder à l'inauguration de l'aire de jeux et du classement deux étoiles « Village Etoilé » qui sera suivi d'un vin d'honneur offert par la commune. S'en suivra le repas traditionnel de la Fête des Voisins, où chacun amène des plats à partager, puis une animation « Soirée Astronomie ».

Travaux

Présentation des devis pour travaux à venir :

| | | |
|--|-------------|--------|
| 1 Store pour la classe des CM | Chassain | 765€ |
| Chaudière logement F5 | Sauvannet | 4711 |
| Décapage Portails Mairie, Ecole, Cimetière, piliers et croix cimetière | Decap'Innov | 2604 € |

Séance du 16 juin 2022

Devis Voierie

Eurovia 32569,00 €

Colas 33573,00 €

Acceptation du devis d'Eurovia

Renouvellement contrats : 2 adjoints Techniques, 1 adjoint administratif

Reconduction d'Isabelle PERGET sur le poste de secrétariat de mairie jusqu'au 26 juillet 2023.

Reconduction de Clarisse GIL en appui à la cantine de l'école jusqu'au 30 août 2023

Prolongation du contrat de Patrick VENDEOUX jusqu'au 31 août sur 17,5h hebdomadaire pour augmentation d'activités (finitions dans la salle de bain, le WC et les portes de la future Maison d'Assistants Maternelles du logement Thomas)

Dématérialisation de la Publicité des actes

A compter du 1^{er} juillet 2022, tous les actes administratifs (arrêtés, délibérations...) devront être disponibles sur les sites Internet des communes de plus de 3500 habitants. La commune de St Marc n'est pas concernée, elle a obligation d'afficher ces actes dans la vitrine extérieure prévue à cet effet. Une réflexion est entamée pour expérimenter la mise en ligne de ces actes afin de limiter les tirages papiers.

Réfection du Monument aux Morts

Maçonnerie : CHAPUZET (béton désactivé, rescelllement des poteaux, pourtour en granit) 2946 €

MAGNE 5200 €

Plan de financement avec le choix de l'entreprise CHAPUZET

Décap'Innov 655,00 €

Nourisseau (plaques) 4920,00 €

Maçonnerie Chapuzet 2946,00 €

8521,00 €

Subvention ONAC 1600,00 €

Subvention S F 1600,00 €

Autofinancement 5321,00 €

Licence IV

La commune va acquérir une licence IV qui sera mis à disposition de l'association Saint Marc et Loisirs via une convention avec la mairie.

Achat d'Ecocup InterAssociation

Achat de 1000 Ecocup en cofinancement entre la mairie et les associations St Marc Sports et Loisirs, Les Godillots de St Marc, ACCA et les Amis du Patrimoine de St Marc. Coût Total: 700,00 €. La municipalité participera à hauteur de 350,00 € (50% de l'achat).

Arrêté chemin de Congres

Afin de lutter contre la dégradation des chemins communaux lors de débardage et face à la mauvaise fois de certaines entreprises du bois, un arrêté a été pris pour interdire le passage de tout véhicule à chenille et de plus de 5 tonnes sur un des chemins d'accès à une parcelle de bois à Congres.

Salle polyvalente

A la suite d'un rendez-vous de travail avec l'architecte M Claveyrolat, le conseil municipal décide d'abandonner l'extension de la salle polyvalente compte tenu de son coût au m². Des travaux moins vont néanmoins être maintenus : décrochage sur l'aile droite de la salle pour le stockage de matériel (tables, chaises...), système de ventilation, sanitaires agents et chauffage moins énergivore.

Fin de l'utilisation des pesticides

A compter du 1^{er} juillet, il sera interdit d'utiliser des pesticides. Des solutions alternatives sont à envisager notamment pour l'entretien du cimetière

Séance du 6 juillet 2022

Devis cuisine scolaire

Ce dossier avait déjà été présenté au dernier conseil municipal où la proposition Proxifroid demandait précision. Après visite de l'entreprise et modification du projet, le devis présenté est de 8169.93€ HT pour une refonte complète de l'espace de cuisson, toutes les prestations nécessaires sont comprises dans le prix.

Le plan de financement sera le suivant :

Devis Proxifroid 8 169.93 € HT

Subvention France Relance 4 875.60 €

Autofinancement 3 294.33 € HT

Le maire propose d'accepter ce devis

Devis sèche-mains

Lutte contre la surconsommation et le coût croissant du papier. Le besoin est de 4 sèche-mains. Dans un premier temps achat de 2 Unités.

Blanchard Hygiène Service : 1199,76 € TTC pour 2

JFS : 756,00 € TTC l'unité.

Le conseil fait le choix de l'entreprise BHS

Avenant contrat PALULOS logements sociaux

Les logements Thomas et de la mairie sont des logements sociaux et à ce titre soumis à des critères de revenus des locataires et un maximum sur les loyers. Concernant le logement T4, 16 rue de la Planchette, le maire demande un avenant pour sortir ce logement de la convention 1146 en logement social compte tenu de sa nouvelle affectation en Maisons d'Assistants Maternelles.

Le maire demande également de sortir le logement de la mairie de la convention 96 à compter du 30/06/20r aux tarifs de la convention.



Au Conseil Municipal



Devis MAM

Le maire informe le conseil municipal de sa participation à une réunion sur les conditions d'ouverture de la Maisons d'Assistances Maternelles avec les services de la CAF, PMI CD23 et la MSA. L'ouverture est programmée en septembre avec 2 assistantes maternelles et un agrément pour un total de 6 enfants.

De nombreuses familles ont pris contact avec les assistances maternelles pour inscrire leurs enfants à la MAM de Saint Marc. Le maire propose d'engager une réflexion sur un tarif horaire préférentiel aux habitants de St Marc souhaitant bénéficier de ce service. Cette aide pourrait prendre la forme d'une subvention à la structure. Concernant les travaux de la MAM, il reste à finir la salle de bains, la pose de rampe intérieure et extérieure, la pose d'un revêtement de sol et quelques menus aménagements,

Abatage d'arbres

La commune a été sollicitée par de nombreux habitants (le bourg, Beauze, Farges) pour des arbres dangereux qu'il faudrait abattre ou ébrancher. Ne pouvant exécuter ces travaux en régie, M Ollier a reçu deux entreprises QUEHEN et GENIAUX qui ont présenté les devis suivants :

QUEHEN 3240 € TTC

GENIAUX 3050 € TTC

Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis de l'entreprise GENIAUX.

Rappel aux habitants du bourg et de Farges qui bénéficient du « tout à l'égout »

Merci de votre compréhension

Je ne jette pas « tout à l'égout » !

Avec quelques gestes simples, nous pouvons contribuer à :

- Préserver notre environnement,
- Sécuriser le travail des agents chargés de l'entretien, du curage et de la maintenance des réseaux d'assainissement,
- Faire des économies sur la dépollution des eaux usées et ainsi limiter l'augmentation de notre facture d'eau !

Les objets solides

(lingettes de nettoyage, mégots, couche-culottes, serviettes hygiéniques, cotons-tiges, litière pour chat...)

-Je jette tous les déchets solides dans la poubelle.

Les huiles et

matières grasses

(Huile de friture, de vidange, ...)

- Je rapporte les bidons entamés ou vides à la déchetterie de même pour les huiles usagées
- J'emballer mes graisses solides dans du papier journal et je jette à la poubelle

Les produits chimiques et toxiques

(verniss, peinture, solvants, diluants, acides de batterie, encres, produits de jardinage, de bricolage, médicaments ...)

- Je les apporte à la déchetterie
- je ramène mes médicaments à la pharmacie



Le papier toilette
Seul le papier toilette et vos besoins sont autorisés à être évacués dans vos toilettes, c'est tout !



Consignes de tri sélectif

Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri :

emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique.
Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

- 1 C'est un emballage ? Dans le bac de tri !**
▲ seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle.
- 2 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.**
- 3 Compilez vos emballages dans un sac jaune.**
- 4 Déposez votre sac jaune dans un bac jaune ou présentez le à la collecte.**

Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?
www.triercestdonner.fr/

#SUIVEZMOI
SUR CONSUMESDETRI.FR

CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes



Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?
www.triercestdonner.fr/

#SUIVEZMOI
SUR CONSUMESDETRI.FR

CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes



Saint Marc, une commune exemplaire!



Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes



Tous les pots et les boîtes



Tous les sacs et sachets

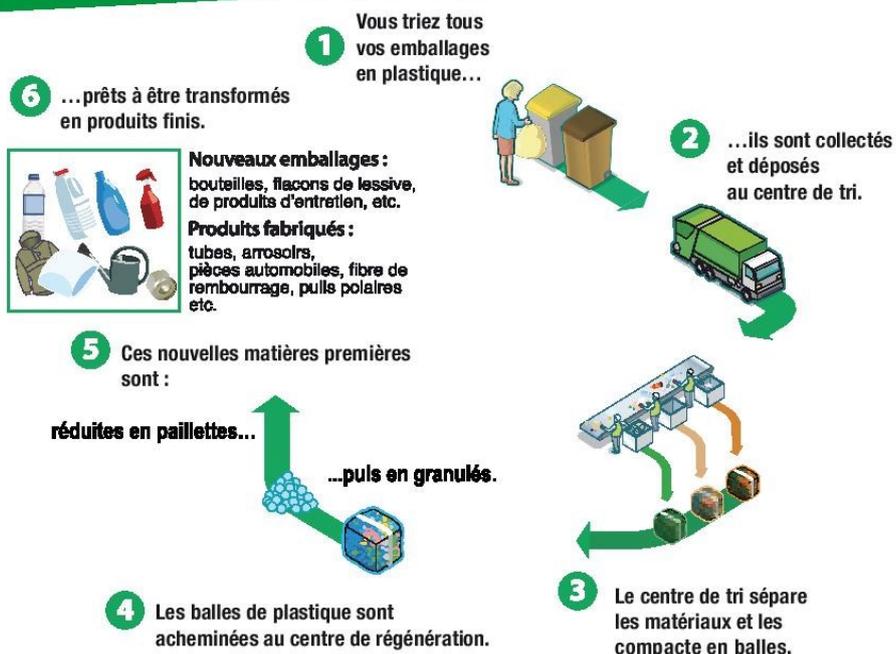


Tous les films



Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

Et + d'emballages recyclés, c'est + de matière à réutiliser !



#SUIVEZMOI
 SUR ECOEMBALLAGES.FR

Un projet de rénovation énergétique ?

De quelles primes pouvez-vous bénéficier ?

par exemple

MaPrimeRénov'



MaPrimeRénov' est le fruit de la volonté du gouvernement de mettre en place une aide à la rénovation énergétique des logements plus simple, plus juste et plus efficace. MaPrimeRénov' devient l'une des principales aides à la rénovation énergétique en remplacement du crédit d'impôt ; elle peut se cumuler avec d'autres aides financières, dont les Certificats d'économies d'énergie (CEE).

Dans le cadre du plan de relance de l'économie et du renforcement des aides à la rénovation énergétique, MaPrimeRénov' est désormais accessible à tous les propriétaires (bailleurs et occupants) et à toutes les copropriétés. Elle propose également des bonus, notamment pour la rénovation globale.

Le montant de l'aide est calculé en fonction des revenus du foyer (4 profils définis) et du gain énergétique apporté par les travaux de chauffage, d'isolation ou de ventilation. Un plafonnement des dépenses éligibles est prévu.

par exemple

Les Primes Énergie



Les Primes Énergie, appelées aussi Certificats économies d'énergie (CEE), peuvent également vous aider à financer vos travaux.

En réalisant vos travaux, vous réalisez des économies d'énergie attestées dans un certificat. Ce certificat peut être valorisé auprès de fournisseurs d'énergie (les obligés) qui ont des obligations en matière d'économie d'énergie imposées par l'Etat.

Ce mécanisme (qui vise à réduire l'empreinte énergétique nationale) vous permet d'échanger votre certificat d'économie d'énergie auprès de ces obligés qui vous reversent une prime énergie.



Il existe d'autres aides...

Retrouvez toutes les informations sur les dispositifs et les aides existantes en contactant RENOV23



Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique

Le SDEC et ses partenaires sont à vos côtés pour vous accompagner dans la transition énergétique.

RENOV23 est un service porté par le Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse, pour le compte des intercommunalités creusoises, financé par la Région Nouvelle Aquitaine et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) par le programme SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique) du Ministère de la Transition Écologique.



contact

RENOV23
05 55 51 03 39

- Accueil téléphonique : du lundi au jeudi 9h - 12h / 14h - 17h
- Accueil physique : sur rendez-vous

renov23@sdec23.fr

Formulaire de contact disponible sur le site : www.sdec23.org



sdec23
Syndicat des énergies de la Creuse
11 av. Pierre Mendès France
23000 Guéret

SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE CONSEIL EN RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique

Un projet de Rénovation énergétique...

Nous sommes à vos côtés pour vous accompagner !



Définir son projet...
Rechercher des financements...
Obtenir des conseils indépendants...

mon parcours en 3 étapes

RENOV23 est un dispositif 100% creusois, guichet unique pour la rénovation énergétique.

Que l'on souhaite améliorer le confort de son logement, réduire sa facture énergétique, limiter son impact environnemental ou valoriser son bien, toutes les motivations sont bonnes pour entreprendre la rénovation énergétique de son logement.

Pour un projet global de rénovation, de nombreuses aides permettent d'alléger la facture mais il n'est pas toujours facile de s'y retrouver !

Aussi, en remplacement de l'Espace Info-Énergie, le SDEC lance le programme départemental RENOV23, service public gratuit, pour vous accompagner dans vos projets de rénovation énergétique.

RENOV23, c'est une équipe de 3 conseillers indépendants qui vous informe de manière objective en étudiant vos besoins et vous apporte les solutions appropriées à votre projet.

1

DÉFINIR



Je précise mon projet
Changement de système de chauffage, isolation (murs, planchers, combles, fenêtres), ventilation...



Je contacte RENOV23 via le formulaire en ligne sur le site du SDEC (accès « je suis un particulier »), par mail ou par téléphone.



Je conviens d'un rendez-vous suivant mes besoins.

2

ÉVALUER



Je prépare les informations nécessaires à mon projet
Avis d'imposition, type de logement, attentes...



Un conseiller RENOV23 réalise une évaluation énergétique de mon projet
Il me propose, si besoin, un accompagnement technique et financier pour la réalisation des travaux de rénovation*. Cette étape nécessite une visite du logement.

*Si mon projet concerne au moins deux catégories de travaux et représente un gain énergétique à minima de 33%.

3

BÉNÉFICIER



Je reçois un conseil personnalisé
Analyse des devis, études des possibilités d'aides au financement...



Je suis accompagné(e) dans toutes les étapes de la demande des aides jusqu'au suivi pour leurs versements.

A noter

RENOV23 n'attribue pas d'aide financière à la rénovation énergétique des logements ; c'est un service gratuit d'accompagnement et de conseils pour mener au mieux votre projet global de rénovation.

Avant toute démarche, prenez conseil auprès de RENOV23

Un formulaire en ligne sur notre site www.sdec23.fr vous permet déjà de préciser votre projet et nous permet de vous répondre au plus vite et au mieux.

Afin de bénéficier des aides financières publiques, prenez contact avec un artisan certifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour faire estimer vos travaux.
Ne signez pas de devis avant de solliciter les aides.

